

“Approchons-nous de la Sainte Eucharistie le cœur enflammé de désirs, afin qu’elle soit dans nos âmes comme un feu qui consume nos péchés et qui éclaire notre esprit. Quand nous sommes embrasés d’amour divin, nous devenons comme des dieux.” (saint Jean Damascène.)

Pareillement Lancicius, à propos de la sainte messe, nous prie instamment de remarquer que les succès de nos prières, et la grandeur des mérites que nous nous acquérons par l’offrande du Saint Sacrifice, dépend du zèle que nous apportons à la bien célébrer.

Et saint Thomas répondant à la question de savoir si la peine due aux péchés est effacée par la Sainte Eucharistie, déclare (*Summa* 3, 9, 79 à 5) que celle-ci ne possède, ni comme sacrement ni comme sacrifice, la propriété d’opérer un tel effet chez celui qui célèbre ou la reçoit. La remise de cette peine, dans sa partie ou sa totalité, est subordonnée seulement au plus ou moins de dévotion et de chaleur de sentiment de chacun. Comme sacrement, l’Eucharistie n’a pas été établie pour nous servir d’œuvre satisfaisante, mais afin d’être à notre âme, par son union avec le Christ, une nourriture spirituelle. Cependant, parce que cette union ne se peut réaliser que par l’amour et que le propre du véritable amour est d’obtenir avec la rémission de la faute celle du châtement qui lui était annexé, il s’ensuit que *ex consequenti et per quamdam concomitantiam ad principalem effectum* l’homme reçoit par la communion la condonation de la peine temporelle, non par le fait même et dans son intégralité, mais en proportion de ses dispositions intimes.

Maintenant comme sacrifice, l’Eucharistie possède bien une valeur infiniment satisfaisante, mais ce sont les dispositions de celui qui offre ou fait offrir que Dieu fait entrer en ligne de compte plutôt que la grandeur de la victime; et, quoique cette victime soit par elle-même assez puissante, à cause de sa suréminente dignité, pour obtenir la remise totale de la peine, elle n’apporte cependant qu’une remise partielle égale au degré de ferveur de celui qui célèbre ou fait célébrer.

“Que ce sacrement n’efface qu’une partie de la peine et non la peine tout entière, cela vient, non pas de l’impuissance du Christ, mais de l’insuffisante piété des hommes.